ACADÉMIE
DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

- VU le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,

- VU l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale,

- VU l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

Rectorat de l'académie de Poitiers
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Division des Examens et Concours

DEC 1 - n° 2023-32

Article 1 : Le jury du recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, préparateur en sciences de la vie et de la terre, est ainsi constitué pour la session 2023 :

Présidente du jury : Mme Aurélie PINTON, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, Rectorat-Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :
- Mme Christine FORGET, experte, technicienne de recherche et de formation, Lycée Nelson Mandela - Poitiers
- M. David SOUIL, professeur agrégé, Lycée Nelson Mandela - Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 29 juin 2023

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

JEAN-JACQUES VIAL